



BROCHURE TECHNIQUE

Trophée National Individuel
GYMNASTIQUE FEMININE

25 et 26 mars 2023
BEAUNE

LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

// UNE FÉDÉRATION AFFINITAIRE MULTI-ACTIVITÉS

Créée en 1898, La Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) développe et propose **des activités liées aux domaines sportifs, artistiques et culturels, des activités socio-éducatives ainsi que des actions de loisir pour tous.**

Forte de ses 123 000 adhérents et 1 300 associations affiliées, la FSCF encourage l'accès à la pratique de ses activités sous toutes ses formes : **initiation, découverte, loisir et/ou compétition.**

Reconnue d'utilité publique, la FSCF est ouverte à tous sans distinction, dans le respect des idées, des possibilités et des particularités de chacun.

Elle **organise de nombreuses compétitions, manifestations et autres rencontres** toutes placées sous le signe de la convivialité et animées par la même ambition, celle du partage et de l'épanouissement dans la pratique de son activité.

Outre les activités qu'elle propose, la FSCF **favorise la formation des bénévoles et des professionnelles** (Brevets fédéraux, BAFA/BAFD, Brevets professionnels, Certificats de qualification, etc.), et développe ainsi depuis de nombreuses années un programme de formation ambitieux tant pour l'encadrement bénévole que professionnel.

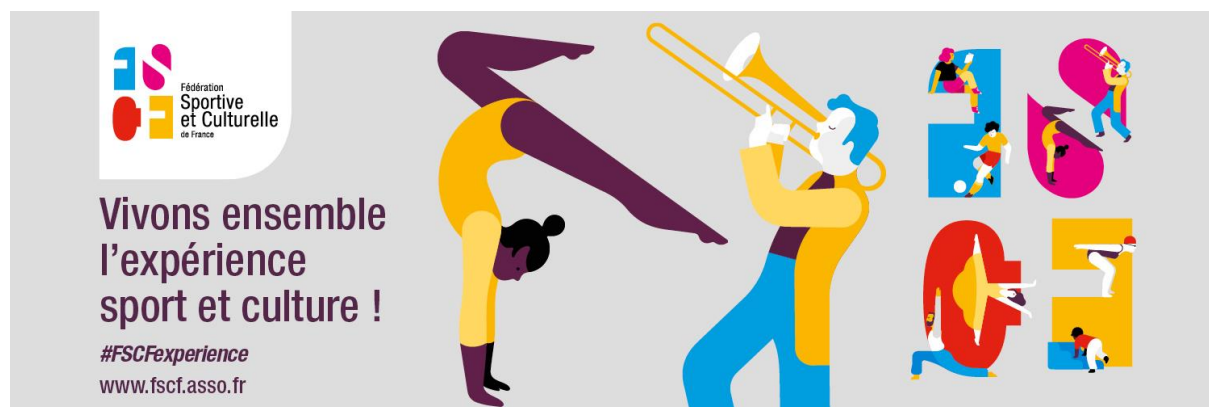
// LE PROJET ÉDUCATIF DE LA FSCF

La fédération défend un projet éducatif basé sur des valeurs universelles et humanistes. À travers ses différentes pratiques et actions qu'elle propose, la fédération vise à l'épanouissement harmonieux de la Personne dans toutes ses dimensions.

Dans cet esprit, la Fédération Sportive et Culturelle de France fonde ses objectifs éducatifs essentiellement sur des valeurs d'ouverture, de respect, d'autonomie, des responsabilités et de solidarité.

// CHIFFRES CLÉS

- Plus de 123 000 adhérents,
- 1 300 associations affiliées,
- une présence dans 82 départements métropolitains ainsi qu'en Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion et en Polynésie Française et dans 12 comités régionaux,
- 120 activités sportives, artistiques et culturelles,
- 40 compétitions ou rencontres nationales organisées chaque année,
- 17 114 journées de formation (toutes formations confondues hors formations professionnelles).



LE MOT DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL



La Fédération sportive et culturelle de France (FSCF) est une association nationale née en 1898 et reconnue d'utilité publique depuis 1932. Fédération affinitaire d'inspiration chrétienne, elle inscrit son action dans la cohérence des valeurs humanistes qui l'animent. Son objet social et sociétal est le développement et l'épanouissement de l'être humain à travers la pratique d'une activité, qu'elle soit sportive, culturelle, artistique, socio-éducative ou de loisir. De ce fait, elle inscrit son projet dans une démarche éducative, de mixité sociale, favorisant l'accès à la pratique pour tous et le lien social.

Forte de ses 126 462 licenciés et 1 333 associations affiliées, l'engagement de la FSCF s'exprime au travers d'une offre d'activités variées donnant lieu chaque année à une cinquantaine de compétitions sportives et rencontres culturelles.

Au nombre de celles-ci le Trophée National organisé à BEAUNE par l'association Saint Nicolas avec le concours de plusieurs dizaines de bénévoles.

La mobilisation de très nombreuses compétences et l'engagement de toutes celles et tous ceux qui se sont investis sans compter dans la préparation et l'organisation de cette manifestation méritent notre reconnaissance. Sans eux, rien n'aurait été possible ! Sans eux, la fédération ne serait pas ce qu'elle est !

Je rends aussi hommage et je remercie chaleureusement tous ceux qui, de près ou de loin, ont pris part à cet évènement : association, membres de la commission nationale, techniciens, jurés, juges, arbitres, partenaires publics et privés.

A tous les participants, j'adresse des vœux de réussite dans le respect des valeurs chères à notre institution : accueil, ambiance, amitié !

Que la fête soit belle !

Christian Babonneau

01/ CONSIGNES GENERALES

1. ACCUEIL

Dès votre arrivée vous devrez vous rendre à l'accueil, ouvert le vendredi de 17h00 à 23h00 pour y retirer vos dossiers et régler les frais afférents à vos repas et engagements,

FORUM DES SPORTS

20 rue Edouard Joly

BEAUNE 21200

Tel : 06 89 89 82 00

(Ligne ouverte exclusivement durant le championnat)

Mail : lasaintnicolas-gymnastique@outlook.fr

2. DEROULEMENT DES MANIFESTATIONS

1.1 SAMEDI 25 MARS :

PLATEAU A : FORUM DES SPORTS : 21 rue Edouard Joly 21200 BEAUNE

8h00	Ouverture du gymnase
8h30 à 20h00	Compétition gym féminine
20h15	Palmarès: Benjamine-Cadette-Junior

1.2 DIMANCHE 26 MARS

PLATEAU A : FORUM DES SPORTS : 21 rue Edouard Joly 21200 BEAUNE

8h00	Ouverture du gymnase
8h30 à 16h30	Compétition gym féminine
16h45	Palmarès : Minime-Sénior

3. MEMBRES OFFICIELS DE LA FEDERATION

Président général de la FSCF

Christian BABONNEAU

Vice-Présidente en charge de la coordination des
Activités « Gymniques et d'Expression »

Dominique JOLY

1. MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE

3.1 COMMISSION NATIONALE DE GYMNASTIQUE FEMININE

Responsable National

Youri DARBOURET

Responsable de la compétition

Christel COLLOMB

Directeur de concours

Marie MANIGAUD

Directeur de concours

Justine MANIGAUD

Présidente du jury

Elisabeth MORICET

Secrétariat

Marie-Laure LOSANO

Matériel

Jean PARISSE

02/ INSTRUCTIONS TECHNIQUES A L'ATTENTION des ASSOCIATIONS

Les horaires de compétition et de passage des gymnastes comme la composition des jurys et les consignes pour ce dernier sont disponibles sur le site de la fédération (<https://www.fscf.asso.fr/trophee-national-individuel-de-gymnastique-feminine-2023>)

EN CAS DE DESISTEMENT, prévenir :

- La Fédération : **Pascal LE GOUIC** : tel : 01 43 38 50 57 et par mail pascal.legouic@fscf.asso.fr
- La Commission Gymnastique Féminine : **Christel COLLOMB** : tel : 06 82 10 82 50 et par mail christelcollomb@gmail.com

La remise des badges (N° des gyms) **et le contrôle des licences** seront effectués dans la salle d'échauffement général à l'heure indiquée dans les horaires (sur le site).

Autorisation parentale : vous munir, pour toute gymnaste mineur(e), de l'autorisation parentale permettant une intervention chirurgicale en cas d'urgence.

2.1 APPEL DES GYMNASTES

L'appel des gymnastes aura lieu à l'heure indiquée sur les grilles horaires dans la salle d'échauffement articulaire qui pourra être accessible 30 minutes avant l'heure prévue de l'appel.

Durant la compétition, le temps d'échauffement à l'agrès sera de 8 minutes au 1^{er} agrès et de 6 minutes aux agrès suivants.

Le tirage au sort du 1^{er} agrès de chaque groupe a été effectué en amont et est mentionné sur les horaires. Pour la compétition, 2 groupes de gymnastes de catégories différentes passent en alternance sur les mêmes agrès avec deux jurys différents (chaque jury est identifié par une couleur de nappe).

Les déplacements sur le plateau de compétition doivent se faire sans précipitation et en respectant les consignes et les échauffements des autres gymnastes.

Tous les changements d'agrès se font en musique et dans l'ordre Olympique :

- **GF** : Saut -Barres asymétriques-Poutre-Sol

Les gymnastes ne peuvent commencer leur échauffement à l'agrès qu'après autorisation par la direction de la compétition. De même, ils ne peuvent commencer leur exercice que si le signal de leur jury est vert.

2.2 CONTROLE DES POINTS

Afin d'éviter d'éventuelles erreurs de palmarès, les entraîneurs devront effectuer un contrôle des points obtenus par leurs gymnastes, après chaque horaire, auprès du secrétariat.

Aucune réclamation ne pourra être faite après la lecture du palmarès.

Les palmarès seront affichés à l'issue de la lecture du palmarès.

2.3 LECTURE DU PALMARES ET REMISE DES RECOMPENSES

La lecture des palmarès sera effectuée à la fin de chaque catégorie. Les gymnastes devront être en tenue de compétition et respecter les consignes données par le Directeur de Concours.

Seront récompensés :

- Les 3 premiers de chaque catégorie

03/ CONSIGNES TECHNIQUES AUX ENTRAINEURS ET GYMNASTES

3.1 CONSIGNES GENERALES

Ne sont autorisés à être sur le plateau de compétition que les personnes munis du badge, remis à l'accueil (CT, juges, entraîneurs, gyms).

L'ensemble des participants doit se tenir à la disposition des Directeurs de Concours.

1.1 ENTRAINEURS :

Une tenue sportive et correcte est exigée :

- Survêtement complet ou tee-shirt blanc ou aux couleurs de l'association et pantalon de survêtement.
- Le corsaire est autorisé pour entraîneurs féminins.
- **PAS DE CHAUSSURES A L'INTERIEUR DU GYMNASE : seuls les chaussons de gymnastique, ou baskets de salle seront autorisés.**

DEUX entraîneurs au maximum par association, sont autorisés sur le plateau de compétition (si plus de 2 entraîneurs : Sanction: exclusion).

1.2 GYMNASTES :

GF : justaucorps, survêtement, short ou corsaire pour l'échauffement. L'absence d'écusson n'est pas pénalisable. **PAS DE CHAUSSURES A L'INTERIEUR DU GYMNASE** : seuls les chaussons de gymnastique.

- Les demandes de renseignements sur le jugement ne sont pas autorisées pendant la compétition. **Les réclamations doivent être faites PAR ECRIT auprès de la Présidente du jury.**
- **Toute réclamation verbale ou s'appuyant sur un enregistrement vidéo de la compétition ou déposée après lecture du palmarès ne sera pas acceptée.**
- Une gymnaste désirant présenter un élément **NON CODIFIE** doit en donner la description **PAR ECRIT** avant le début de la compétition (le vendredi soir) au Président du Jury afin qu'il en définisse la valeur et en avertisse les Juges (cf Code FIG).

3.2 CONSIGNES TECHNIQUES

Par agrès : six juges par jury sans remplaçant

TABLE DE SAUT

Pas de pénalisation si le saut annoncé est différent du saut exécuté.

BARRES

Les gymnastes désirant monter les Barres en feront la demande PAR ECRIT (cf imprimé joint en fin de PF) au Président du Jury, **avant chaque horaire et après le contrôle des licences.**

La gymnaste pourra monter les deux porte-mains (de 5 cm chacun ou 1 cran) si ses pieds ou son bassin touchent le tapis (cf art. 2.1.2 section 2 page 1 du code FIG) et dans le respect des normes des agrès (code FIG). Le constat sera fait sur les Barres dont se servira la gymnaste pour la compétition.

Les DEUX barres doivent être montées de la même hauteur et remises, après utilisation, à leur hauteur initiale.

L'écartement maximal des barres (1,80m) est déterminé au début de la compétition pour une hauteur réglementaire et le reste tout le temps de la compétition. La barre inférieure est alors mise à 1,75 pour cet écartement, hauteur mesurée à l'aplomb de la barre inférieure.

Le Jury sera averti des autorisations accordées. **Sans autorisation : pénalité de 0.50 pt sur la note finale.**

SOL

Musique : en cas de problème informatique, une clé USB par gymnaste (avec une seule musique par clé USB) marqué au nom de la gymnaste sera nécessaire en plus de l'envoi qui aura été fait en amont à l'organisateur.

Un second badge, remis au contrôle des licences, sera ensuite donné au responsable de la sono dans l'ordre de passage du groupe avant le début de la compétition.

04/ JUGES

1. CONSIGNES GENERALES

1.1 L'APPEL DES MEMBRES DU JURY

Il aura lieu **1 heure avant la compétition**, suivi d'une réunion du jury avant le début des épreuves (se référer aux horaires ci-joints). Le carnet de juge devra être présenté au président du jury pour signature, ainsi que la licence pour la saison en cours.

Les Juges devront être munis du **Code FIG 2022-2024** adapté par la FSCF **article 4.9.3 du règlement des activités GF « Trophée National Individuel 2023 »** et aménagé pour les catégories Benjamine, Minime et Cadette, **et des feuilles de cotation afférentes à l'agrès qu'ils notent.**

Deux postes de juges noteront en alternance au même agrès.

1.2 TENUE VESTIMENTAIRE

Dames : jupe ou pantalon bleu marine, chemisier ou pull blanc, veste bleue marine, chaussons de gymnastique OBLIGATOIRES.

Messieurs : pantalon gris, chemise blanche, veste bleue marine, chaussons de gymnastique OBLIGATOIRES.

1.3 FONCTIONNEMENT DU JURY

Nous recommandons aux juges de conserver leurs notes ainsi que le numéro des gymnastes. Ces notes peuvent être utiles en cas de perte d'une feuille de pointage ou de besoin de contrôle.

EN CAS de DÉFECTION de JUGES, REMPLAÇANTS ou SECRÉTAIRES d'AGRÈS PREVENIR d'urgence la FÉDÉRATION au **01 43 38 50 57 (Pascal LE GOUIC)** et par mail :

Elisabeth MORICET: elisabethmoriset@gmail.com

2. POINT DE REGLEMENT - ART 5.5

- Toute association présentant des juges, en nombre insuffisant ou ne répondant pas tous aux critères ci-dessus, devra s'acquitter d'une amende de 200 euros, par juge manquant ou par juge ne répondant pas aux critères, payable avant le jour de la compétition, faute de quoi la ou les gymnastes ne seront pas autorisées à concourir.
- Tout juge absent à la suite de la défection de son association qui surviendrait moins de 15 jours avant la date de la compétition entraînera une amende de 200 euros faute de quoi l'association ne pourra participer au Trophée National de l'année suivante.
- L'affectation des juges dans les différentes catégories relève de la compétence de la CNGF et ne dépend pas de la catégorie dans laquelle les gymnastes sont engagées. Les juges sont retenus en fonction de l'échelon, des agrès demandés et des besoins.